

**43**



# **Journal**

**(non révisé)**

**Assemblée législative**

**Nouveau-Brunswick**

**L'hon. Graydon Nicholas,  
lieutenant-gouverneur**

**Présidence : l'hon. Roy Boudreau**

**le jeudi 18 février 2010**

**Quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**



le jeudi 18 février 2010

13 h

Prière.

M. A. LeBlanc prend la parole et présente ses excuses à la Chambre pour les actes qu'il a commis jeudi dernier.

M. Betts (Moncton-Crescent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Moncton, de Salisbury, de Riverview et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec et exhortent le gouvernement à renoncer à toute négociation avec Hydro-Québec. (Pétition 210.)

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Seal Cove, de Grand Harbour, de Grand Manan, de Castalia, de Saint Andrews, de Baxters Corner et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 211.)

M. P. Robichaud invoque le Règlement; il soutient que la déclaration de ministre de l'hon. M. Lamrock est non réglementaire puisqu'il avance des arguments et qu'il s'engage dans un débat. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Le président de la Chambre interrompt les questions orales et informe M. P. Robichaud que sa question portant sur les excuses présentées plus tôt dans la journée par M. A. LeBlanc était irrecevable puisque l'affaire était réglée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Lamrock :

37, *Loi sur la confiscation civile* ;

38, *Loi modifiant la Loi sur la gestion des biens saisis et des biens confisqués.*

Conformément à l'avis de motion 40, M. Alward, appuyé par M. P. Robichaud, propose ce qui suit :

attendu que la vente proposée d'un grand nombre des actifs d'Énergie NB à Hydro-Québec, tels qu'ils sont exposés dans le protocole d'entente remanié, suscite beaucoup d'incertitude et une opposition massive chez le public ;

attendu que le gouvernement actuel n'a pas répondu à de nombreuses questions liées au protocole d'entente remanié, y compris celles relatives à l'évaluation des actifs et aux répercussions à long terme sur les tarifs

d'énergie et les factures d'énergie que pourrait avoir cette entente pour la population du Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'appui en faveur d'élections ou d'un référendum ayant trait à la question s'est énormément accru au cours des dernières semaines ;

attendu que le gouvernement actuel n'a pas le mandat, en vertu de sa plateforme électorale de 2006, de conclure une entente avec une entité publique ou privée en vue de vendre des actifs d'Énergie NB ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à cesser les affaires actuellement traitées relativement à la vente d'actifs d'Énergie NB à Hydro-Québec et que les négociations soient immédiatement suspendues jusqu'à la tenue d'un référendum qui permettra aux gens du Nouveau-Brunswick de décider, dans un contexte démocratique, de leur volonté concernant l'avenir de l'entreprise de service public qui appartient à la population du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 40, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 22

M. Fitch	M. Huntjens	M. Betts
M <sup>me</sup> Dubé	M. Harrison	M. C. LeBlanc
M. Alward	M. MacDonald	M. Urquhart
M. P. Robichaud	M. Holder	M. Jack Carr
M <sup>me</sup> Blaney	M. Jody Carr	M. Olscamp
M. Volpé	M. D. Graham	M. C. Landry
M. Steeves	M. Williams	M. Northrup
M <sup>me</sup> Poirier		

CONTRE : 28

l'hon. M <sup>me</sup> Schryer	l'hon. M. Doherty	M. Fraser
l'hon. M. Byrne	l'hon. M. Brewer	l'hon. M. Ouellette
l'hon. S. Graham	l'hon. M. Lamrock	l'hon. M. Doucet
l'hon. V. Boudreau	M. B. LeBlanc	l'hon. M. Foran
l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Miles	l'hon. M. Collins
l'hon. M. Keir	l'hon. M. Albert	l'hon. M. Kenny
l'hon. M. Stiles	M. MacIntyre	M <sup>me</sup> M <sup>ac</sup> Alpine-Stiles
l'hon. M. Haché	M <sup>me</sup> Lavoie	M. A. LeBlanc
l'hon. D. Landry	M <sup>me</sup> C. Robichaud	M. Paulin
M. McGinley		

---

Conformément à l'avis de motion 41, M. Jack Carr, appuyé par M. Alward, propose ce qui suit :

attendu que 125 000 personnes au Nouveau-Brunswick, ou le sixième de la population provinciale, font directement du sport comme athlètes, participants, entraîneurs ou officiels, ce qui ne comprend même pas le nombre de personnes qui participent à des activités récréatives ou de loisirs ;

attendu que le bulletin de santé annuel de la Fondation des maladies du coeur classe le Nouveau-Brunswick 10<sup>e</sup> parmi les 13 provinces et territoires et que le taux d'obésité au Nouveau-Brunswick continue d'être le plus élevé du Canada ;

attendu que le Nouveau-Brunswick n'envoie aucun athlète aux Jeux olympiques d'hiver pour la première fois depuis leur inauguration il y a 86 ans ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est seul, parmi les provinces et territoires, à ne pas contribuer au Programme des partenaires olympiques, ce qui aurait pu mettre le Nouveau-Brunswick en valeur à l'échelle mondiale, et qu'il montre ainsi un manque d'intérêt pour la promotion du Nouveau-Brunswick et des sports amateurs ;

attendu que le premier ministre, qui détient un diplôme en éducation physique, a été athlète aux Jeux du Canada et ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport et devrait donc, à plus forte raison, être le plus grand partisan du sport, des loisirs et de la vie active ;

attendu que le gouvernement provincial est doté d'un plan intitulé *Plan sportif pour le Nouveau-Brunswick : Une journée*, qui recommande que le financement de base passe à 6 millions de dollars par année d'ici à 2011 ;

attendu que le financement de base a subi des réductions au cours des années précédentes, y compris une réduction de 154 000 \$ pour l'année financière qui vient ;

attendu que, selon l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, chaque dollar investi dans le sport et les loisirs permet d'économiser 16,00 \$ en soins de santé de longue durée, sans parler des autres économies réalisées au ministère du Développement social, au ministère de l'Éducation, au ministère de la Justice et à d'autres ministères ;

attendu que la Saskatchewan, une province dont le profil démographique urbain et rural est très semblable, reçoit presque six fois plus de financement provincial que celui que reçoivent nos propres organismes sportifs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à élaborer sans tarder un plan détaillé mettant à contribution toutes les parties prenantes en vue d'augmenter le financement du sport, des loisirs et de la vie active pour que, dans des

budgets subséquents, un financement convenable puisse être fourni afin que la province rétablisse sa position sur la scène mondiale au chapitre du sport et afin d'accroître les possibilités de loisirs et de vie active pour les générations actuelles et futures de gens du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Albert, appuyé par l'hon. V. Boudreau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 41 soit amendée comme suit :

dans le troisième paragraphe du préambule, par la suppression de tout ce qui suit « hiver » ;

dans le quatrième paragraphe du préambule, par la suppression de tout ce qui suit « olympiques » ;

par la suppression des cinquième et septième paragraphes du préambule;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à « élaborer sans tarder un plan détaillé mettant à contribution toutes les parties prenantes en vue d'augmenter le financement du sport, des loisirs et de la vie active », de « évaluer ses demandes de financement, ses niveaux de financement et ses priorités de financement pour le sport, les loisirs et la vie active » et par la suppression du point final ;

par l'ajout, après le paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre le Plan sportif dès que possible. »

La question proposée au sujet de l'amendement, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.